

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** (15): Supplément au No 15 de la Revue Militaire Suisse

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale : procès-verbaux des séances annuelles de 1863 à Sion

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SUPPLÉMENT AU N° 15 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

---

## SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

### PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANNUELLES DE 1863 A SION.

#### II.

*Assemblée des délégués, le samedi 15 août.*

Les délégués des cantons sont réunis à l'hôtel-de-ville, à 6 1/2 heures du soir, sous la présidence de M. le colonel fédéral Barman, président du Comité central.

Sont présents, le Comité central et les délégués suivants :

Zurich.	MM. colonel fédéral Ott. major Pfister.
Berne.	commandant de Greyerz. major Renaud.
Lucerne.	major Amrhyn. major Schnyder.
Uri.	capitaine Muheim. lieutenant Muheim.
Fribourg.	colonel Reynold.
Schaffhouse.	capitaine Wolleb. capitaine Hug.
Bâle-Ville.	colonel fédéral Paravicini. lieutenant Dietschi.
Argovie.	commandant Herzog. major Dœbely.
Thurgovie.	commandant Rüdin.
Saint-Gall.	major Meyer. capitaine Bernet.
Tessin.	commandant Beroldingen. capitaine Toriani.
Valais.	commandant Chapelet.
Neuchâtel.	major fédéral Tschanz. sous-lieutenant Humbert.
Genève.	commandant Linck. capitaine Vürth.

Les tractandas pour l'assemblée générale du 17 août sont arrêtés de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Lecture du protocole de la dernière réunion à Berne. — Cette lecture ne sera pas faite à l'assemblée générale, le protocole ayant paru dans nos deux journaux militaires, où messieurs les officiers ont pu en prendre connaissance.

2<sup>o</sup> Nomination de deux scrutateurs et de deux interprètes. — Ils seront nommés par le bureau.

3<sup>o</sup> Rapport du comité central et du caissier.

4<sup>o</sup> Nomination d'une commission pour l'examen des comptes. — Cette nomination est renvoyée au bureau.

5<sup>o</sup> Rapports et verdicts des jurys sur les mémoires présentés au concours de 1863.

6<sup>o</sup> Communication d'une lettre du Département militaire fédéral sur la nomination de contrôleurs d'armes et la création d'une école d'armuriers.

7<sup>o</sup> Mémoire du docteur Weinman, médecin d'ambulance de première classe, sur le service des ambulances en campagne. — Ce mémoire sera envoyé au comité sanitaire.

8<sup>o</sup> Détermination des questions de concours pour 1864 et nomination des jurys. — Les divers Comités feront des propositions pour l'assemblée générale.

9<sup>o</sup> Propositions pour la révision des statuts de la société.

10<sup>o</sup> Fixation du lieu de la prochaine réunion et nomination du Comité central.

11<sup>o</sup> Détermination de la contribution annuelle pour 1864.

12<sup>o</sup> Fixation du subside aux journaux militaires suisses. — M. le major fédéral Tschanz propose comme condition du subside aux journaux militaires, qu'ils impriment tous les mémoires émanants d'officiers suisses qui traitent de questions militaires, ainsi que les tractandats des réunions annuelles et qu'ils les envoyent à chaque officier. — Cette proposition n'est pas appuyée.

•13<sup>o</sup> Rapport sur l'examen et la passation des comptes.

14<sup>o</sup> Propositions éventuelles et individuelles.

Messieurs les colonels fédéraux Ott et Paravicini, expriment le vœu que la note de 800 fr., pour impression du mémoire de M. le lieutenant-colonel fédéral Lecomte, sur la guerre d'Amérique, soit réglée immédiatement, ce qui est approuvé par l'assemblée.

### III.

*Assemblée générale du 17 août 1863 dans le théâtre de Sion.*

A huit heures et demie du matin, messieurs les officiers se rassembleront devant l'hôtel du gouvernement pour la remise solennelle de

la bannière fédérale. Les officiers présents étaient au nombre d'environ quatre cents.

M. le colonel fédéral Scherz, président du comité central sortant, remit la bannière de la société à M. le colonel fédéral Barman. Il rappela que pendant ces dernières années, cette bannière s'était promenée du centre du pays aux frontières et des frontières au centre ; que cette fois, les Bernois venaient de nouveau la confier à un canton frontière, persuadés qu'elle y sera aussi en sûreté qu'au cœur de la Confédération. Ce dépôt précieux, les Valaisans sauront le défendre, et tous les Suisses seront prêts à leur venir en aide si cela est nécessaire, n'oubliant jamais quels sont les devoirs qui incombent aux fils de ceux qui ont combattu à Morgarten, à Sempach et à Laupen.

M. le colonel Barman, en saisissant la bannière, répondit que les Valaisans étaient heureux et fiers de la recevoir et qu'ils la rendraient pure et sans tache comme ils l'avaient reçue ; que si les circonstances se présentaient, les Valaisans sauraient comme les Bernois, sur les bords de la Singine, verser leur sang pour défendre le pays menacé.

Cette cérémonie fut terminée par le *Rufst du mein Vaterland*, exécuté par l'excellente musique de Berne, appelée en Valais pour cette fête, puis le cortège se rendit au théâtre où devait avoir lieu la séance générale.

A 9 ½ heures, M. le colonel Barman ouvrit la séance par un discours dont voici un court résumé :

Il jette un coup-d'œil sur toutes les branches de notre organisation militaire et sur les moyens de notre défense nationale. Le vœu a été émis que nos réunions annuelles soient ramenées à leur simplicité primitive et qu'il soit donné plus de temps aux délibérations et à l'examen des questions soumises à l'assemblée. Pour atteindre ce but, il y aurait lieu d'examiner, dit le président, si notre organisation ne doit pas subir quelques changements, si la sphère d'activité du Comité central ne doit pas être élargie, ses rapports avec les sections modifiés, examen qui trouvera naturellement sa place, si les statuts doivent être révisés. En parlant de la Société militaire qui en est à sa 29<sup>e</sup> année d'existence, il estime que les travaux, les réunions de cette société n'ont pas laissé que de produire de bons résultats et d'exercer une salutaire influence sur les intérêts de l'armée.

Le peuple suisse ne recule devant aucun sacrifice pour améliorer notre état militaire et augmenter nos moyens de défense. Le président énumère toutes les réformes, les améliorations qui ont été votées ou déjà réalisées depuis quelques années. Encore un peu de temps et l'armée se trouvera sur un bon pied, en mesure d'accomplir la grande tâche qui lui incomberait si l'heure du danger venait à sonner.

En parlant des nouvelles armes portatives qui vont être délivrées à l'armée, que l'on ne s'y méprenne pas, dit-il, une arme de précision n'est redoutable qu'autant qu'elle est confiée à des mains habiles ; nous en viendrions à regretter nos canons lisses et nos millions, si notre infanterie ne devait pas atteindre le degré d'instruction et d'aptitude qu'exige la nouvelle arme. Les exercices de tir doivent donc être prolongés et multipliés. Ce sera surtout aux membres de la Société militaire fédérale, à faire tous leurs efforts pour propager et populariser chez nous l'usage des armes de guerre. Bien des lacunes existent encore dans l'organisation de l'armée, des questions de la plus haute importance n'ont point encore été suffisamment étudiées ; les pouvoirs publics de la Confédération y voudront leur attention, mais là Société militaire n'en doit pas moins successivement les examiner avec soin. N'est-ce pas à ses membres à prendre une certaine initiative, à explorer le terrain, à planter les premiers jalons dans la carrière du progrès et des améliorations ?

Le président compte sur le concours bienveillant et une attention soutenue de la part de MM. les officiers, il les engage selon leurs lumières, leur expérience et leurs spécialités, à prendre une part active aux délibérations, et déclare ouverte la 29<sup>e</sup> assemblée générale.

Se trouvaient présents à la séance : le chef du département militaire fédéral (M. Staempfli) ; le président du Conseil d'Etat et le chef du département militaire du Valais ; et, parmi les officiers, 11 colonels fédéraux dont les noms suivent : Messieurs Egloff, Veillon, Veret, Barman, Ott, Kloss, Lehmann, médecin en chef; Paravicini, Scherz, Corboz, Meyer.

### I

L'assemblée approuve sans lecture le protocole de la dernière assemblée générale, déjà publié dans les journaux militaires.

### II

Le Comité nomme les scrutateurs et les interprètes de l'assemblée.

### III

Le commandant Chapelet, secrétaire-adjoint du Comité central, donne lecture, au nom du Comité, du rapport annuel, dont voici le texte :

« Monsieur le Président, honorés Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport suivant, sur la marche et le développement de la Société militaire fédérale, pendant l'année 1862-1863.

Le Comité central précédent nomma le nouveau Comité, mais M. le commandant Roten, désigné secrétaire, déclina ses fonctions, parce que l'allemand étant sa langue maternelle, il ne connaissait pas suffisamment le français.

Le Comité nomma, en séance du 4 janvier 1863, un secrétaire-adjoint, dans la personne du commandant Chapelet, de St-Maurice.

A partir de ce jour, la constitution du Comité central fut définitive. Il reçut de Berne les archives dans le courant du mois de mars, et le 11 du dit mois, il fit connaître aux sections cantonales qu'il était constitué.

Dans la même circulaire, il priait celles-ci d'envoyer un rapport sur leurs travaux durant l'année, l'état nominatif de leurs membres, ainsi que les cotisations pour 1863.

Très peu de sections n'ont pas répondu à cet appel, ainsi que le prouve le tableau ci-dessous :

	Nombre des membres.	Contributions reçues.
Zurich . . . . .	229	Fr. 343 50
Berne . . . . .	372	» 558 —
Lucerne . . . . .	48	» 72 —
Glaris, contribution de 1862	46	» 69 —
Zoug . . . . .	15	» 22 50
Fribourg . . . . .	103	» 154 50
Bâle-Ville . . . . .	84	» 126 —
Bâle-Campagne . . . . .	35	» 52 50
Schaffhouse . . . . .	69	» 103 50
Appenzell Ext.	16	» 24 —
Appenzell Int.	12	» 18 —
St-Gall . . . . .	162	» 243 —
Grisons . . . . .	93	» 139 50
Argovie . . . . .	295	» 442 50
Thurgovie . . . . .	22	» 33 —
Tessin . . . . .	204	» 306 —
Vaud . . . . .	144	» 216 —
Valais . . . . .	99	» 148 50
Neuchâtel . . . . .	138	» 207 —
Genève . . . . .	236	» 354 —
Uri . . . . .	12	» 18 —
Unterwald Nid.	15	» 22 50
Unterwald Ob.	10	» 15 —
Soleure . . . . .	111	» 166 50

L'assemblée du 18 août 1862 ayant fixé son choix sur Sion pour le siège de la réunion en 1863, le Comité central nomma le comité de la fête, qui eut dès lors à s'occuper de son organisation. Ce fut plutôt pour conserver son droit de direction supérieure que le Comité central se réunit deux ou trois fois dès cette époque ; car soit le comité d'organisation, soit les autorités cantonales et de la ville de Sion n'ont cessé de travailler à faire à leurs chers hôtes d'aujourd'hui une réception qu'il vous conviendra mieux qu'à nous de juger.

Quelques délibérations du Comité central ont porté sur des rapports des comités de St-Gall, d'Argovie, de Bâle et d'Uri, qui contiennent des questions d'un intérêt général pour notre organisation militaire.

Ces rapports sont sur le bureau et peuvent être communiqués à l'assemblée, si elle le demande.

Bâle fait observer que l'administration militaire de son canton fait construire une nouvelle caserne ; quant aux occupations de la section elle-même, celle-ci n'a plus eu autant de réunions scientifiques militaires que les années précédentes ; par contre, la plupart de ses membres ont assisté à des théories sur le service de campagne données par M. le colonel Wieland.

St-Gall est divisé en huit sections, et le rapport ne peut signaler que les occupations de celle de St-Gall, ville. Celle-ci a discuté, ou au moins entendu des traités sur différentes questions purement militaires, soit militaires-historiques. La dernière assemblée générale de ce canton a eu lieu à Ragatz, fréquentée par environ 50 officiers saint-gallois et 20 des Grisons et de Glaris. Une prime de cent francs a été exposée pour la meilleure solution de la question concernant une fabrique d'armes nationale.

La société militaire d'Argovie, composée de 270 membres, dont 260 font partie de notre Société, a eu deux réunions : la première, à Brugg, s'est occupée de la question de nouveaux calibres, question qui a trouvé sa solution dans les récentes décisions des chambres fédérales. La seconde a eu lieu à Baden. Plusieurs questions militaires très importantes y ont été traitées, mais ayant trait plutôt à l'organisation militaire cantonale. Il y avait cependant aussi plusieurs objets d'un intérêt général, par exemple : un traité sur le but et l'organisation de la réserve de la cavalerie suisse, et un autre traité sur la question de savoir pourquoi, au point de vue tactique, toutes nos batteries à canons lisses ne sont pas converties en batteries rayées.

La section d'Uri s'est occupée spécialement de compléter son organisation et celle du canton lui-même, et de perfectionnements à apporter au tir.

Les autres sections n'ont pas envoyé de rapports.

Mais nous devons vous faire spécialement part d'une circulaire du Comité central de l'*Helvetia*, adressée à la Société militaire fédérale, comme à toutes les sociétés de la Suisse, pour prendre part à l'émancipation de la Pologne d'une manière aussi active que possible. Quoique le but de cette demande ait eu toutes les sympathies des membres du Comité, celui-ci a cependant pensé que le texte de nos statuts, bornant le cercle d'action de notre Société à des questions purement militaires fédérales, il ne pouvait pas donner suite à cette circulaire.

Nous ne parlerons pas des questions de concours, qui font l'objet d'un rapport spécial.

En passant en revue l'effectif des membres de chaque section, le Comité a eu la satisfaction de voir que le nombre des officiers de la section valaisanne avait presque doublé depuis une année. Evidemment, cet accroissement est dû à la circonstance qui procure aux officiers du Valais le bonheur de recevoir aujourd'hui chez eux leurs chers Confédérés et frères d'armes. »

Là se bornent les communications du Comité central.

#### IV

Les examinateurs des comptes nommés par le bureau, savoir, le commandant Beroldingen, du Tessin ; le commandant Rüdin, de Thurgovie, et le major Egger, de Fribourg, sont prêts à faire leur rapport dans le courant de la séance.

#### V

Rapports et propositions des experts sur les questions de concours.

1<sup>re</sup> Question. Quelle est la meilleure organisation de l'armée suisse, la landwehr y comprise?

Le jury, formé de MM. Egloff, colonel, Paravicini, colonel, et Le-comte, lieutenant-colonel, a examiné les quatre mémoires reçus.

Il a décerné un prix de 150 francs au mémoire n° 4, de M. le colonel Hoffstetter, de St-Gall, sans devise.

Il a aussi décerné une mention très honorable au mémoire n° 3, de M. le lieutenant-colonel Ami Girard, de Renan, portant la devise : « La neutralité garantie à un pays par les traités, loin de le dispenser de tenir un état militaire, l'oblige d'avoir des forces préventives d'autant plus fortement constituées que les alliances politiques et préalables lui sont interdites. »

Il a décidé, en outre, l'insertion du mémoire n° 4 dans les deux gazettes, aux frais de la Société, et, pour le mémoire n° 3, de le mettre à la disposition des rédactions des deux gazettes, avec latitude

d'en donner des extraits, moyennant un dédommagement par la caisse de la Société.

Toutefois, M. le lieutenant-colonel Lecomte estime que, vu le subside que les gazettes militaires reçoivent, elles peuvent faire cette insertion gratis.

*2<sup>me</sup> Question de concours.* L'introduction des canons de campagne rayés à la place des lisses, doit-elle être encore poursuivie, ou bien doit-on conserver un certain nombre de pièces lisses, et, dans ce dernier cas, quels seront l'espèce et le calibre de ces bouches à feu?

Le jury, composé de MM. Denzler, colonel, Burnand, colonel, et Schaedler, colonel, a accordé un prix de 150 francs à M. Moschell, lieutenant fédéral, à Vevey, pour le mémoire ayant la devise : « Il ne suffit pas de frapper loin et juste, il faut aussi frapper fort. »

Un deuxième mémoire présenté n'a pas été pris en considération.

*3<sup>me</sup> Question de concours.* Comment doit être organisé le service d'ambulance, pour être efficace en temps de guerre?

Le jury, composé de MM. Hoffstetter, colonel, Wieland, lieutenant-colonel, et Liebi, lieutenant-colonel, a examiné deux mémoires, sur lesquels il a décidé à la majorité :

Un prix de 100 francs au major Ruepp, pour son mémoire.

## VI

Communication est donnée à l'assemblée d'une lettre du Département militaire fédéral, en date du 9 juillet 1863, qui annonce que les propositions de la Société militaire ont été prises en considération; que le Conseil fédéral a décidé d'établir des contrôleurs pour les armes à feu portatives, et que dans le budget militaire de 1864, figure une allocation pour un cours aux armuriers.

## VII

L'assemblée est informée que M. le docteur Weinmann, médecin d'ambulance de première classe, a produit un mémoire sur le service des ambulances en campagne, qu'il a déclaré ne pas vouloir soumettre au concours. Ce mémoire sera envoyé au Conseil fédéral.

## VIII

*Détermination des questions de concours pour 1864.* Le Département militaire fédéral propose trois questions. Mais l'assemblée, après discussion, élimine les deux dernières pour les remplacer par une question présentée par le comité d'état-major, carabiniers et infan-

terie, et par une autre présentée par le comité du génie et de l'artillerie.

Les trois sujets de concours sont donc les suivants :

1<sup>o</sup> Quel est le genre de subsistance le plus convenable à adopter pour une troupe en campagne? Notre système répond-il aux exigences? Quelles seraient les modifications à apporter à nos ustensiles de campagne? Notre système est-il bon ou a-t-il besoin de modifications, et, dans ce cas, quelles sont-elles?

2<sup>o</sup> L'organisation des carabiniers doit-elle être modifiée? Quelles doivent être l'organisation et la force de leur unité tactique?

3<sup>o</sup> Quel est le genre de logement (casernement, baraquement, tentes), qui convient le mieux aux troupes fédérales pour le service d'instruction, tant au point de vue de l'instruction proprement dite, que de la discipline, des conditions sanitaires, etc.? Quel est le genre de matériel de campement qui convient le mieux aux troupes fédérales en campagne? Le genre de matériel de campement doit-il être distinct dans les deux cas? Quels sont les modèles qui devraient être adoptés pour notre armée?

La nomination des jurys est laissée au Comité central.

## IX

La question de révision des statuts de la société est votée en principe par plus des deux tiers des membres présents. Cette révision sera préparée par une commission de cinq membres qui seront nommés par le Comité central. Le projet sera envoyé aux sections, qui, après l'avoir examiné enverront un délégué à une réunion qui sera convoquée par la commission de révision pour un dernier examen du projet, avant qu'il soit soumis à la prochaine assemblée générale.

## X

### *Fixation du lieu de la prochaine réunion en 1864.*

M. le colonel Reynold, au nom de la section fribourgeoise, sollicite pour la ville de Fribourg l'honneur d'être le siège de la prochaine réunion fédérale, ce qui est adopté à l'unanimité.

Le comité actuel est chargé de la nomination du nouveau Comité central.

## XI

La contribution annuelle pour 1863-1864 est maintenue à 1 fr. 50 c. par membre.

XII

L'assemblée maintient aussi au chiffre de 550 francs le subside à chacune des deux gazettes militaires suisses.

XIII

M. le commandant Beroldingen , au nom de la commission des comptes, propose à l'assemblée d'approuver les comptes, qui sont parfaitement en règle , et de remercier M. le caissier de la société , ce qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée. La section de Schwitz, étant en retard pour le versement de ses contributions et étant demeurée sourde à plusieurs invitations qui lui ont été adressées, il lui sera fait une nouvelle invitation au nom de l'assemblée générale pour qu'elle ait à s'acquitter avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

XIV

*Propositions diverses.* — M. le colonel fédéral Corboz communique un mémoire sur la création d'un corps de carabiniers de position, dont l'arme, servie par deux hommes, serait du poids de 25 à 30 livres et demande qu'il soit transmis au Conseil fédéral pour examen. — Adopté.

M. le major Hartmann , demande la révision du code pénal militaire. Il fera un mémoire sur cette question, qu'il enverra au comité central avec prière de le transmettre au Conseil fédéral. — Adopté.

M. le major Kraus propose d'envoyer à chaque section cantonale l'invitation d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de supprimer notre colonne d'attaque actuelle, et d'envoyer ensuite au Comité central le résultat de leur examen. — Adopté.

La section de Genève propose de redonner de la vie au grand Comité central , tel que le prescrit l'art. 7 des statuts , afin de remettre à son rang le but principal des réunions annuelles de la société et de rédiger quelques instructions pour servir de guide aux présidents des assemblées générales. — Renvoyé à la commission de révision.

Toutes les matières à soumettre à l'assemblée étant épuisées , le président, M. le colonel Barman, adresse à celle-ci des remerciements et clôt la vingt-neuvième réunion générale de la Société.

A son tour , l'assemblée remercie , par un vote , M. le président pour le zèle qu'il a déployé dans la gestion des affaires de la Société.

La séance étant levée , le cortége conduit la bannière de la Société à la demeure du président.

Un essai de tir au mousquet valaisan, grosse carabine au projec-

tile de 4 à 5 à la livre, qui devait avoir lieu à 3 heures après midi en présence de beaucoup d'officiers a été empêché par une forte pluie.

Le soir eut lieu le banquet officiel sous la grande cantine.

Ajoutons que la fête s'est passée, pour le reste, conformément au charmant programme que nous en avons publié, et que tous les officiers ont emporté de Sion le meilleur souvenir de leurs frères d'armes du Valais, ainsi que de la manière hospitalière et cordiale dont ils ont été reçus par les autorités et par les populations valaisannes.

---

## INSTRUCTION SUR LES SUBSISTANCES MILITAIRES.

(*Suite.*)

### PREMIÈRE PARTIE.

#### Des subsistances militaires.

On comprend sous cette dénomination tout ce qui peut servir à la nourriture, à l'éclairage et au chauffage du soldat et à la nourriture du cheval de troupe. La liste des substances prescrites par le règlement ne serait pas longue puisqu'elle ne se compose que de viande, de pain de blé (froment ou épeautre), de sel, d'eau-de-vie, de vin et de vinaigre ; mais les nécessités de la guerre obligent fréquemment à des déviations au règlement en ce qui concerne la nourriture dont nous nous occupons. Nous mentionnerons donc :

a) *Les vivres pain :*

- |                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| 1. Blé, froment.               | 4. Pain de munition biscuité. |
| 2. Farine de froment.          | 5. Biscuit.                   |
| 3. Pain de munition ordinaire. | 6. Seigle, orge, sarrasin.    |

b) *Les vivres viande et de nature animale.*

- |                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| 1. Bétail sur pied, race bovine. | 3. Viande salée.     |
| " " ovine.                       | 4. Œufs et lait.     |
| " " porcine.                     | 5. Fromage.          |
| 2. Viande fraîche.               | 6. Beurre et axonge. |

c) *Les légumes.*

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| 1. Maïs.           | 5. Pommes de terre.   |
| 2. Orge et avoine. | 6. Légumes frais.     |
| 3. Riz.            | 7. Légumes conservés. |
| 4. Légumes secs.   |                       |